

COMMUNE DE GRUSSENHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRUSSENHEIM DE LA SEANCE ORDINAIRE DU 21 MARS 2023

Sous la présidence de M. KLIPFEL Martin, Maire

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les membres présents et ouvre la séance à 20 heures.

Date de convocation : 16/03/2023

Nombre de membres élus : 15

Nombre de conseillers en fonction : 15

Nombre de conseillers présents : 12

Nombre de procuration : 2

Membres présents :

Mmes BRAULT-PELUZZI Estelle, GUTH
Maïté, MULLER Sandrine, SIMLER Agnès
MM BAUMANN Jean-Marie, FRANCO Luis,
IBACH Patrice, JAEGLER Patrice,
SCHÖNSTEIN Laurent, SCHWEIN Laurent,
STRAUEL Jean-Philippe

Membre absent excusé et non représenté :
Mme

Membre absent non excusé : HARDOUIN
Marie-Christine

Membre ayant donné procuration :
BLATZ Gérard à SIMLER Agnès
HABERKORN Christophe à STRAUDEL Jean-
Philippe

Secrétaire de séance :
Mme GUTH Maïté

Ordre du jour

1. Désignation d'un secrétaire de séance
2. Approbation du compte-rendu de la séance précédente
3. Compte-rendu de réunions
4. Urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificats d'urbanisme, droit de préemption urbain)
5. Compte-administratif 2022 (commune et lotissement du Moulin)
6. Groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de gaz
7. Contrat de territoire Alsace - Centre Alsace 2022-2025
8. Divers

1. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Maïté Guth est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Mr Mertz Freddy remercie les élus pour la carte qui lui a été transmise à l'occasion de son 80^{ème} anniversaire.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE

Mr Jean-Marie Baumann s'interroge sur le contenu du compte-rendu de la dernière séance qui s'apparente à un tract électoral au niveau du point "compte-rendu de réunions". Il n'est pas nécessaire d'y faire figurer tout ce que Mr le Maire fait.

Mr Luis Franco rappelle qu'il avait été demandé que tout ce qui est dit lors la réunion soit retranscrit dans le compte-rendu.

Le procès-verbal de la séance précédente est soumis au vote : **5 contre 7 pour et 2 abstentions.**

3. COMPTE-RENDU DE REUNIONS

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé une convention d'occupation temporaire du domaine public pour l'implantation des points d'apport volontaire (bornes bio-déchets et bennes de récupération des verres).

Monsieur le Maire rend compte des informations ci-dessous et des réunions auxquelles il a participé :

- 1er mars : débat d'orientation budgétaire de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim (CCRM)
- 3 mars : rendez-vous organisé par Mr Laurent Schönstein avec le gendarme référent pour la vidéo protection. Ce dernier va effectuer un état des lieux et proposera des solutions pour l'installation de la vidéo protection.
- 4 mars : assemblée générale de l'association des Maires du Haut-Rhin
- 4 mars : assemblée générale de l'association "Les enfants de Tchernobyl" à Artolsheim
- 7 mars : matinée de rangement au Marché de Noël
- 8 mars : conférence des maires de la CCRM
- 9 mars : rendez-vous avec Christophe et Michèle Strauel au sujet de la piste cyclable en présence de Laurent Schonstein. Ces derniers sont à priori d'accord sur le principe. Un temps de réflexion leur est donné. Mme Michèle Strauel a néanmoins sollicité l'autorisation d'utiliser le chemin de l'association foncière au sud de sa parcelle pour accéder à sa propriété. Mr le Maire précise que le permis de construire ne pouvait pas être accordé avec un accès à sa maison par un chemin d'association foncière et que l'accès officiel est réalisé par la rue des champs. Mr Jean-Philippe Strauel signale que Mme Michèle Strauel cotise à l'association foncière de Grussenheim de sorte qu'elle peut utiliser le chemin appartenant à l'association foncière pour l'accès à sa

- propriété. Mr le Maire confirme qu'elle peut accéder à sa parcelle par ce chemin mais rappelle que l'accès officiel se fait par la rue des champs.
- 11 mars : taille transfrontalière organisée par l'association Obstgarde ; un groupe d'une vingtaine de bénévoles avec des arboriculteurs allemands a travaillé dans le verger communal
 - 12 mars : repas des anciens combattants à Holtzwihr
 - 13 mars : réunion de la commission communale des finances
 - 14 mars : réunion d'information sur PLUi (Plan Local d'Urbanisme intercommunal) à Sundhouse
 - 14 mars : manœuvre militaire de la 3^{ème} compagnie du Régiment de Marche du Tchad (RMT). Mr Jean-Philippe Strauel déplore qu'aucune information préalable n'ait été communiquée aux habitants du village, certains ayant été très surpris notamment par rapport aux nombreux tirs à blanc effectués. M le Maire indique qu'il n'avait pas vraiment connaissance du déroulé exact de l'exercice mais qu'une information a été publiée sur le site internet et sur Intramuros le jour même. Il informe également que des dégâts ont été causés sur certaines parcelles par des engins. Des formulaires ont été remis aux propriétaires concernés pour solliciter une indemnisation au titre des dégâts commis.
 - 15 mars : visite du Presbytère de Urschenheim
 - 15 mars : cérémonie de Koufra au RMT à Meyenheim
 - 15 mars : comité syndical du Smictom avec vote du budget
 - 16 mars : formation fleurissement économe en eau à Bergheim avec Gérard
 - 16 mars : réunion du Conseil d'école à Elsenheim
 - 16 mars : réunion de la commission communale des impôts (CCID)
 - 18 mars : Mr Gérard Blatz a assisté à l'assemblée générale du parc à grumes.
 - 20 mars : rendez-vous avec M Grandgirard au sujet du téléphone (suppression de la ligne numéris)
 - 21 mars : broyage des coupes de taille au verger communal avec le broyeur de l'association Obstgarde avec Bernard Strauel, Laurent Schwein et Telesphore Dietsch.

Mr le Maire remercie Mme Anna Franco qui a accompagné les enfants dans le bus les 20 et 21 mars suite l'absence de Mme Maryline Richert.

Le 16 mars, Mr Laurent Schönstein assisté à une réunion bilan des brigades vertes à Ste Croix en Plaine

Mr Laurent Schönstein a sollicité un devis pour la mise en place d'une structure de jeux et pour des panneaux de signalisation (signalétiques pour les entreprises et des panneaux à mettre en place pour l'essai de mise en place des places de stationnement dans la rue de la 2^{ème} D.B.).

Mme Agnès Simler informe que suite à l'assemblée générale de l'association "Les Enfants de Tchernobyl", il a été décidé, comme l'année passée, d'organiser une vente d'œufs en bois décorés dans la tradition slave (les traditionnels pysanky)

pour des actions en faveur du peuple ukrainien. Les écoles de Grussenheim et d'Elsenheim participent également à cette opération.

Elle rappelle également l'opération d'Elsàss Putz qui se déroulera à Grussenheim le samedi 1er avril 2023 à partir de 9 heures. Le rendez-vous est fixé devant la mairie. Toute la population est invitée à y participer. Un mail sera adressé à tous les présidents d'association. Un moment convivial clôtura cette opération.

Mme Estelle Brault-Peluzzi :

- a assisté au conseil d'école du RPI Grussenheim-Elsenheim avec Mr le Maire qui a eu lieu le 16 mars à Elsenheim. Les projets d'école ont été présentés. Certains projets ne pourront pas être réalisés (coût du transport très important ou manque de transport - les compagnies de transport ne sont pas disponibles par manque de chauffeurs). Une fête des deux écoles se déroulera le 26 mai 2023 en soirée à Grussenheim.
- n'a pas pu participer à la réunion du syndicat Pôle Ried Brun de ce jour ayant assisté à celle de la commission communale culturelle dont l'objet était les statuts de la bibliothèque.

4. URBANISME (PERMIS DE CONSTRUIRE, DECLARATION PREALABLE, CERTIFICATS D'URBANISME, DROIT DE PREEMPTION URBAIN)

PERMIS DE CONSTRUIRE

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Madame STREITMATTER AURÉLIE 13 RUE DU MARÉCHAL JOFFRE 67390 MARCKOLSHEIM	4 RUE DES PEUPLIERS la transformation de l'étage d'un hangar agricole en habitation

DECLARATIONS PREALABLES

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
Monsieur EHRHART GREGORY ALFRED PIERRE 8 IMP DU MOULIN 68320 GRUSSENHEIM	8 IMP DU MOULIN la construction d'un carport adossé au garage
Monsieur JEHL ANDRE 14 CHE DU MAUCHEN 68320 GRUSSENHEIM	14 CHE DU MAUCHEN la construction d'un pergola
Monsieur SCHREIBER RENE 6 RUE DES HOUBLONS 68320 GRUSSENHEIM	6 RUE DES HOUBLONS la démolition et la reconstruction d'un mur de clôture

CERTIFICAT D'URBANISME

Demandeur	Adresse du terrain
	Objets des travaux
SELARL ZOBLER, GUYOT et SCHWARTZ 10 AVENUE DU GAL DE GAULLE 68151 RIBEAUVILLE	20 RUE DU STADE

DROIT DE PREEMPTION UBRAIN

Il est décidé de ne pas faire usage du droit de préemption de la commune dans le cadre de la vente de la parcelle sise section 33 n° 129/21 d'une surface de 6 ares 25.

5. COMPTE-ADMINISTRATIF 2022 (COMMUNE ET LOTISSEMENT DU MOULIN)

BUDGET COMMUNE

VIREMENT DE CREDITS

Afin d'éviter un dépassement de crédits au compte 1641 "Emprunt en euros", il est porté virement de crédits

- de l'article 020 "Dépenses imprévues" : - 0,16 €
- et à l'article 1641 "Emprunt" + 0,16 €

Le compte administratif est présenté.

Le conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme Agnès Simler, 1^{ère} adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022,

dressé par M. Martin Klipfel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés		47 544,39		131 390,78		178 935,17
Opérations de l'exercice	83 367,86	48 151,30	395 045,20	492 230,10	478 413,06	540 381,40
TOTAUX	83 367,86	95 695,69	395 045,20	623 620,88	478 413,06	719 316,57
Résultat de clôture		12 327,83		228 575,68		240 903,51
Reste à réaliser	41 166,62	13 800,00				

- ↳ vote, par 12 voix pour et 2 contre, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus
- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

BUDGET ANNEXE : LOTISSEMENT DU MOULIN

Le Conseil municipal réuni sous la présidence, pour ce point, de Mme Agnès Simler, 1^{ère} adjointe au maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2022, dressé par M. Martin Klipfel, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

- ↳ Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi (en euros) :

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	40 939,35			44 079,18	40 939,35	44 079,18
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX	40 939,35	0,00	0,00	44 079,18	40 939,35	44 079,18
Résultat de clôture	40 939,35			44 079,18		3 139,83

- ↳ vote, à l'unanimité, et arrête les résultats tels que résumés ci-dessus

- ↳ constate, aussi bien les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

6. GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT D'ELECTRICITE ET DE GAZ

Monsieur le Maire indique qu'afin de permettre aux acheteurs soumis aux dispositions des marchés publics de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant la procédure de mise en concurrence, la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim entend constituer un groupement de commandes d'achat composé de quatre lots :

- Lot 1 : Fourniture d'électricité - C3/C4 - et services associés
- Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
- Lot 3 : Fourniture d'électricité - C5 - éclairage public et services associés
- Lot 4 : Fourniture de gaz naturel et services associés

Les caractéristiques du marché seront les suivantes :

- Compte tenu des montants, il s'agira d'une procédure formalisée et plus précisément d'un Appel d'Offres ouvert ;
- Compte tenu de la volatilité des prix du gaz et de l'électricité, la technique d'achat de l'accord-cadre et des marchés subséquents sera utilisée, ce qui permettra de retenir au maximum cinq fournisseurs et de les remettre régulièrement en concurrence ;
- La livraison d'énergie commencera le 1er janvier 2024 et s'achèvera pour l'ensemble des lots le 31 décembre 2027

Il est proposé que la Communauté de Communes assure comme précédemment le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargée :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre et des marchés subséquents pour le compte des membres du groupement ;

Chaque membre du groupement sera chargé de vérifier la bonne exécution des prestations et de les payer.

Le projet de convention constitutive du groupement est joint à la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;

- Vu** les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;
- Vu** les articles L2125-1, R.2162-2 et R.2162-7 et suivants du Code de la Commande Publique relatifs aux accords-cadres exécutés par la conclusion de marchés subséquents ;
- Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- ◆ **autorise à l'unanimité** la commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de gaz et d'électricité pour :
 - Lot 2 : Fourniture d'électricité - C5 - et services associés
 - ◆ **accepte** les termes de la convention constitutive du groupement de commandes relative à l'ensemble des lots énoncés à la présente délibération ;
 - ◆ **accepte** que la mission de coordonnateur du groupement soit assurée par la Communauté de Communes ;
 - ◆ **autorise** le Maire à signer les projets de convention constitutives de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement joints à la présente délibération.

7. CONTRAT DE TERRITOIRE ALSACE - CENTRE ALSACE 2022-2025

Mr le Maire informe le Conseil municipal de la mise en place par la Collectivité européenne d'Alsace d'un Contrat de Territoire Alsace, à l'échelle du Territoire Centre Alsace, sur la période 2022-2025.

Dans un contexte de crises énergétiques, sociales et climatiques, la Collectivité européenne d'Alsace a souhaité être aux côtés des acteurs locaux et, ensemble, ont travaillé à la définition d'enjeux porteurs de développement en matière d'attractivité, d'environnement et écologie et de cohésion sociale.

Ainsi, elle a adopté le 20 juin 2022 une démarche de contractualisation avec les territoires pragmatiques qui mobilise des moyens en ingénierie (proposée par les services de la Collectivité européenne d'Alsace et également par les 17 structures membres du Réseau d'Ingénierie Territoriale d'Alsace (RITA)) et financiers conséquents (167 M€ sur la période 2022-2025) pour accompagner la dynamique de chaque Territoire d'Alsace.

Les enjeux et objectifs opérationnels retenus au titre du Contrat de Territoire Alsace sont les suivants pour le Territoire Centre Alsace :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des

spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des seniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
- Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.

Le bénéfice d'un soutien de la Collectivité européenne d'Alsace au titre des fonds financiers dédiés - Fonds Communal Alsace, Fonds d'Attractivité Alsace, Fonds d'innovation territoriale - est conditionné, conformément aux règlements desdits fonds, par l'adoption, par les communes et établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre intéressés, d'une délibération approuvant la signature du Contrat de Territoire Alsace correspondant.

Au regard de ces éléments, je vous propose d'adopter le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace et de m'autoriser à le signer.

Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2022 portant Stratégie d'accompagnement et de contractualisation avec les territoires et notamment les fonds qui l'accompagnent,

Vu la délibération de la Collectivité européenne d'Alsace du 6 février 2023 portant adoption des Contrats de Territoire Alsace 2022-2025,

Vu le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace, adopté par la Collectivité européenne d'Alsace par délibération susvisée du 6 février 2023,

Considérant l'intérêt pour la Commune de s'engager dans la démarche de contractualisation et de partenariat proposée par la Collectivité européenne d'Alsace,

- **Approuve à l'unanimité** le Contrat de Territoire Alsace à l'échelle du Territoire Centre Alsace pour la période 2022-2025, tel que joint en annexe,
Les éléments essentiels du Contrat sont les suivants :
 - La définition des enjeux et objectifs partagés et validés :

Enjeu attractivité : conforter l'économie touristique, culturelle et les centralités, atouts majeurs du territoire.

- Moderniser, diversifier et valoriser l'offre touristique, culturelle, de loisirs et patrimoniale pour offrir aux habitants et aux visiteurs des équipements de qualité, qui répondent à leurs attentes et qui permettent de conserver l'image de marque du Territoire qui est l'un de ses meilleurs arguments marketing ;
- Renforcer les centralités en accompagnant les projets Petite Ville de Demain (PVD) pour permettre de maintenir et développer le niveau de service à la population et aux entreprises tout en tenant compte des spécificités infra territoriales en matière de besoin en services à la population (petite enfance et enfance, santé, économie, commerce...).

Enjeu environnement et écologie : repenser les mobilités et tendre vers un territoire durable et à énergie positive.

- Développer les itinéraires cyclables pour proposer une alternative plus durable aux mobilités du quotidien tout en rendant le territoire plus attractif pour les mobilités touristiques et de loisirs ;
- Favoriser la production d'énergie renouvelable en territoire pour offrir aux habitants un accès à une énergie à coût maîtrisé.

Enjeu cohésion sociale : renforcer l'attractivité résidentielle en développant l'offre de services aux habitants.

- Développer l'offre de services en faveur des séniors pour faire face à l'enjeu du vieillissement de la population et du grand âge ;
 - Accompagner le développement des équipements en faveur de la jeunesse et des collégiens (périscolaires, équipements sportifs à destination des collégiens...) afin de permettre leur épanouissement sur le territoire et de conforter la vie associative locale.
- L'instauration d'une gouvernance partagée pour le suivi du contrat,
 - La co-construction des projets avec la Collectivité européenne d'Alsace,
 - La possibilité d'un accompagnement financier de certains projets par la Collectivité européenne d'Alsace, en fonction de leur éligibilité et de leur intérêt au regard des enjeux et objectifs précités.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le Contrat précité,
- **Charge** Monsieur le Maire de mettre en œuvre la présente délibération.

8. DIVERS

- **PLUi** : Le power point présenté lors de la réunion organisée par la CCRM relative au PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal) a été transmis à tous les conseillers. Mr le Maire rappelle que la loi Alur affirme clairement le caractère intercommunal du PLU. Les communes membres des Communautés de Communes pouvaient s'opposer à ce transfert, dans les conditions prévues originellement dans la loi ALUR. Ainsi, si au moins 25% des communes représentant au moins 20% de la population s'y opposent, ce transfert de compétence n'a pas lieu (ceci a été le cas deux fois au niveau de la CCRM).

Il rappelle que la commune de Grussenheim possède un PLU depuis 2008. Au niveau de la CCRM, certaines communes sont soumises au règlement national d'urbanisme (RNU) d'autres possèdent des cartes communales, des PLU grenellises ou non ou en cours d'élaboration.

Si un PLUi est élaboré :

- son coût, de l'ordre 600 000 € à 800 000 € est à la charge de la communauté de communes
- le maire reste signataire des arrêtés d'urbanisme et il sera tenu compte des spécificités de chaque commune.
- **Date des commissions** : Mme Agnès Simler propose de reporter la réunion de la commission communale du fleurissement prévue le lundi 27 mars 2023 en raison d'une autre réunion ayant lieu au même moment. La date du mardi 28 mars 2023 à 19 heures est retenue. La commission communale des finances est de ce fait décalée le même jour à 20 heures.
- **Réunion sapeurs-pompiers** : Les sapeurs-pompiers organisent une réunion d'information le vendredi 24 mars 2023 à 20 heures au dépôt des pompiers. Mr Laurent Schönstein représentera Mr le Maire qui est déjà retenu par d'autres obligations.
- **Remerciements** : Mr le Maire donne lecture d'un courrier de remerciements des Amis du Ried pour l'octroi de la subvention communale.
- **Réunion de la commission communale culturelle** : Une réunion a eu lieu ce jour en présence des membres de la bibliothèque et de deux personnes des Bibliothèques d'Alsace dont l'objet était les statuts de la bibliothèque. Ce point sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du conseil municipal.
- **Ancien restaurant "Aux deux clefs"** : L'ancien restaurant "Aux deux clefs" (propriété de Mr Vogel Jean-Marie), est en vente. Cette propriété étant située dans un endroit de passage du village, Mr Jean-Philippe Strauel suggère que la commune l'achète ou l'acquiert éventuellement par l'intermédiaire de l'EPF (Etablissement Public Foncier) d'Alsace. Une acquisition de ce bien pourrait permettre de revitaliser le village par la création d'un commerce mutli-services ou associatif. Mr Jean-Philippe Strauel signale que la charpente et le toit sont en bon état ; le colombage est à revoir. Mr le Maire indique qu'il avait déjà contacté Mr Vogel il y a quelques années mais qu'à l'époque ce dernier ne souhaitait pas vendre son bien. Mr le Maire propose de reprendre contact avec Mr Vogel.
- **Commission communale des finances** : Mme Agnès Simler résume les décisions de la commission communale des finances dont le compte-rendu de la réunion a été transmis à tous les conseillers. Elle propose qu'un état des lieux de la voirie soit effectué lors du Osterputz.

La séance est levée à 21 heures 35.



Le Maire,

Martin KLIPFEL

La secrétaire de séance,

Maité GUTH

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.